



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Art. L. 10 du livre des procédures fiscales - nombre de demandes en 2019

Question écrite n° 28653

Texte de la question

M. Romain Grau attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le nombre de demandes de renseignements au titre de l'article L. 10 du livre des procédures fiscales au titre de l'année 2019. Dans l'exercice de son pouvoir de contrôle, l'administration peut demander aux contribuables tous renseignements, justifications ou éclaircissements relatifs aux déclarations souscrites, comme le prévoient les dispositions de l'article L. 10 du livre des procédures fiscales. Cette faculté s'applique à toutes les impositions. L'administration utilise généralement un imprimé spécial intitulé « demande d'information ». Il incombe à l'administration de fixer le délai de réponse mais il ne peut être inférieur à trente jours en application des dispositions de l'article L. 11 du livre des procédures fiscales. Il lui demande s'il peut indiquer le nombre de demandes de renseignements, justifications ou éclaircissements qui ont ainsi été adressés à des contribuables en 2019.

Texte de la réponse

L'article L10 du livre des procédures fiscales (LPF) précise que l'administration fiscale peut demander aux contribuables tous renseignements, justifications ou éclaircissements relatifs aux déclarations souscrites ou aux actes déposés. Cette demande d'information est effectuée au moyen de deux imprimés : n° 751 (lettre d'information) ou n° 754 (demande de renseignement). Au cours de l'année 2019, les services du contrôle fiscal (principalement les pôles contrôle et expertise (PCE) et les pôles de contrôle de revenu et du patrimoine (PCRP) ont adressé plus de 166 000 demandes de renseignements ou d'informations concernant un peu plus de 132 000 dossiers.

Données clés

Auteur : [M. Romain Grau](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28653

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2903

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7761